

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 5 juin 2024 pour la séance du 12 juin 2024 à 17h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAIDJI - Vice-Présidente
Monsieur Rémy BECUWE - Administrateur
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIERE - Administratrice
Madame Elisabeth LONGUET- Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS–GOUTEAU - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice- pouvoir attribué à Madame Leïla NAIDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Dunkerque en date du 12 juin 2024

DELIBERATION 12 - APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME NATIONAL FSE+ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION DU CCAS – ANNEE 2024

Le Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque met en œuvre un dispositif d'accompagnement socioprofessionnel des personnes éloignées de l'emploi au moyen notamment de ses Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI).

Les deux ACI du CCAS ont en effet pour principale mission de remobiliser des personnes éloignées de l'emploi, dans le cadre combiné d'un chantier d'insertion, d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) et d'un parcours adapté en vue de favoriser leur accès ou retour à l'emploi.

La méthodologie employée par ce dispositif repose principalement sur une mise en situation professionnelle de la personne (intégration sur un poste de travail) associée à un accompagnement renforcé visant à la fois le développement de ses compétences dans la situation de travail qu'elle occupe et la levée de freins éventuels, afin de réaliser son projet professionnel et de renforcer son employabilité.

Les postes proposés en CDDI au sein des deux ACI du CCAS sont :

- ACI « aide et accompagnement des personnes âgées » : auxiliaire de vie, technicien(ne) de surface, agent de restauration et livreur de repas
- ACI « jardin et espaces verts » : agent d'entretien en espaces verts

Ce dispositif d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est éligible à un cofinancement par :

- L'Etat : aide aux postes en CDDI représentant près de 88% des dépenses de personnel correspondantes (27,89 ETP de CDDI conventionnés pour 2023, renouvellement du conventionnement sollicité pour 2024) et au titre des missions d'accompagnement socio professionnel et d'encadrement technique (forfait annuel par ETP de près de 1 195€ pour 2024)
- Le Fond Social Européen+ (Union Européenne) dont l'enveloppe est gérée par l'association Terri'Mouv Inclusion, organisme intermédiaire représentant les PLIE membres dont celui du Dunkerquois : financement d'une partie des dépenses de personnel des agents en charge de l'accompagnement socio professionnel des salariés en insertion :
 - Les référents socioprofessionnels : au nombre de deux depuis de 2023
 - Les encadrants techniques des ACI : au nombre de deux, suite au recrutement dès juillet 2024 d'un encadrant technique ACI « aide et accompagnement des personnes âgées » (notamment pour les postes de technicien(ne) de surface)
 - Un forfait de 15% pour les postes et services supports (RH, gestion administrative, pilotage du dispositif, etc.)
- Le Département : subvention au titre de l'accompagnement en file active de 15 allocataires du RSA (Plan Départemental d'Insertion 2022/2025)
- Le CCAS (part d'autofinancement)

Le Nouveau Programme national FSE + "Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences" 2021-2027 a été adopté par la Commission européenne en octobre 2022 et a été décliné pour la France au niveau Régional.

Il permet de financer les projets des acteurs publics et/ou privés (État, collectivités locales, entreprises, associations, etc.) en faveur des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales.

Aussi, il appartient au CCAS de répondre à l'appel à projet du FSE+ pour l'année 2024 sur les axes suivants :

- l'axe prioritaire « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus »
- l'objectif spécifique H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés »

Le montant total de la subvention sollicitée par le CCAS pour l'année 2024 est de 120 000€ se déclinant de la manière suivante :

- au titre d FSE+ : 51 323,80€
- au titre du PLIE- Fonds public : 68 676,20€

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la demande de subvention au titre de l'AAP 2024 du FSE+ d'un montant total de 120 000€ se déclinant de la manière suivante :
 - au titre du FSE+ : 51 323,80€
 - au titre du PLIE- Fonds public : 68 676,20€
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ces demandes de subvention et à l'opération.

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20240612-20240612_D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024
Notification : 17/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

